

Le Journal des Moulins de la Loire

Des rivières pour les hommes & pour la nature

La lettre d'information de l'Association de sauvegarde des Moulins de la Loire, protecteurs de la planète et de la biodiversité aquatique.

L'ASM Loire a son siège social au Moulin de Lespinasse, 473 Route de Lespinasse à St Forgeux Lespinasse (42640). Elle regroupe des moulins de la Loire, de la Saône et Loire, de l'Allier et du Rhône.

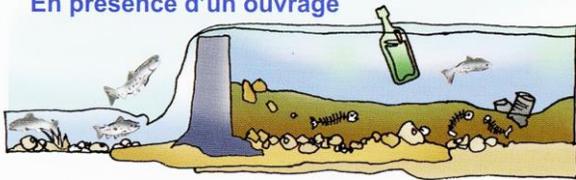
L'ASM Loire fait partie de la FFAM (Fédération Française des Associations de Sauvegarde des Moulins) <https://www.moulinsdefrance.org/>.

Edito : La sécheresse de 2019 est un coup de semonce pour nous alerter sur le risque de manque d'eau dans un très proche avenir. La disparition de l'eau dans nos rivières a surtout été médiatisée par rapport aux difficultés rencontrées par nos agriculteurs pour abreuver le bétail. Les projets de créations de réserves d'eau artificielles en dehors des cours d'eau sont apparus comme une nécessité vitale. Mais la disparition des poissons et autres animaux aquatiques après plusieurs semaines d'absence totale d'eau est tout aussi dramatique. Pendant toute cette période, les retenues formées par les seuils de moulins ou les barrages de castors, ont été les seuls endroits où de l'eau a persisté, conservant ainsi un peu de vie aquatique. Or, la politique de l'eau défendue par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, appliquée par les DDT relayées par les syndicats de rivière vise à détruire, avec nos taxes, ces petits seuils si utiles, au nom de la continuité écologique, c'est-à-dire de la circulation des poissons et des sédiments. Pour que cette continuité s'installe, il faut pourtant de l'eau or, en 2019, il n'y en avait plus et aucun poisson ne peut survivre plus de 5 minutes sans eau ! La cause est bien connue : les gaz à effet de serre, dont les émissions de notre pays augmentent malheureusement année après année. Or chaque fois que vous détruisez un seuil, vous aggravez la situation, car chaque seuil peut produire de l'énergie hydroélectrique renouvelable et, en plus, conserver de l'eau pour la vie et la biodiversité dans nos rivières. Nous avons des solutions, mais nous ne sommes pas entendus...

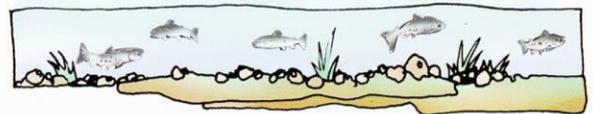


La restauration de la continuité écologique, c'est quoi ?

En présence d'un ouvrage



Après la suppression de l'ouvrage



Cette représentation a été publiée par le Syndicat des cours d'eau du Châtillonnais en 2014. Plus qu'une caricature, c'est de la totale désinformation. A gauche, le seuil ferait crever les poissons et regorgerait de pollution. A droite, sans le seuil, la rivière est subitement propre et les poissons nombreux ! Comment l'absence du seuil fait disparaître par magie tous les débris qui sont charriés dans les rivières n'est pas expliqué ? Mais ce qui est constaté, c'est que tout va se retrouver directement sur le littoral.

En 2019, les faits observés sur le terrain offrent un constat différent :



Les retenues des seuils construits par les hommes ou les castors ont permis en 2019 de conserver l'eau, et donc de pérenniser la vie aquatique et la biodiversité durant la sécheresse.

Le castor est considéré comme un ingénieur de l'écosystème grâce à sa capacité à construire des petits barrages identiques à ceux construits par les hommes pour leurs moulins. Alors pourquoi l'homme n'est-il pas considéré de la même façon ?

La baisse de la ligne d'eau en absence ou après destruction du seuil conduit inévitablement à un assèchement complet du lit de la rivière en cas de sécheresse sévère comme en 2019 et donc à la disparition de toute vie aquatique. Une situation qui sera de plus en plus fréquente.

Photos P. Cadet

A qui s'applique la continuité écologique ?



Les grands barrages de La Tache et du Rouchain sur le Renaison ne sont pas considérés par l'administration comme des obstacles à la continuité écologique. Pourtant absolument aucun poisson ou sédiment ne peut les franchir. C'est incompréhensible.

Photos P. Cadet

En revanche, le petit seuil Matichon de la filature, situé à 800 m en aval du barrage et qui culmine à 1m de haut, franchi en permanence par l'eau et les poissons est considéré par l'administration comme un véritable obstacle à la continuité écologique. Tout est mis en œuvre pour empêcher le propriétaire de produire de l'énergie renouvelable. C'est incompréhensible.



Une production non négligeable d'énergie renouvelable de notre terroir, totalement intégrée dans le paysage.



La centrale de Beauvernaï



La centrale de Lespinasse



La centrale de Nigon

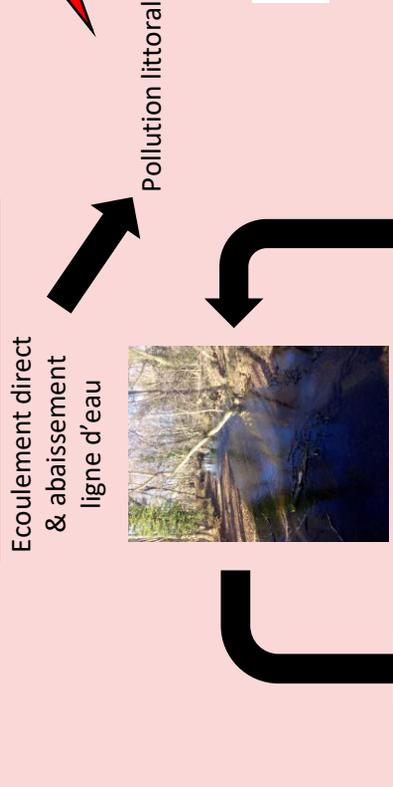
Moulins producteurs	Commune	Production/an	Cours d'eau
Centrale de la Tremble	St Just en Chevalet	120 000 kWh	Aix
Centrale du Goursailland	St Just en Chevalet	510 000 kWh	Aix
Moulin Gathion	St Just en Chevalet	40 000 kWh	Aix
Moulin Barbeau	Juré	130 000 kWh	Aix
Moulin Gérin	St Marcel d'Urfé	600 000 kWh	Aix
Centrale de Chizonnet	St Martin la Sauveté	1 800 000 kWh	Aix
Moulin Nigon	St Germain Laval	200 000 kWh	Aix
Centrale de St Thurin	St Thurin	2 500 000 kWh	Anzon
Moulin de Cornillon	Cornillon	550 000 kWh	Canal
Moulin de la Placette	Chalmazel	300 000 kWh	Lignon
Centrale de Chalmazel	Chalmazel	5 000 000 kWh	Lignon
Centrale de Boën	Boën-sur-Lignon	750 000 kWh	Lignon
Moulin de Bindos	Montverdun	320 000 kWh	Lignon
Moulin Gribory	Chatelus	200 000 kWh	Barbenan
Projets (estimations)	TOTAL	13 000 000 kWh	≈ 2 800 foyers
Moulin du Gue	St Martin la Sauveté	100 000 kWh	Aix
Usine Giron Frères	Sail-sous-Couzan	250 000 kWh	Couzan
Moulin de Mérizat	Trélins	350 000 kWh	Lignon
Filature Matchon	Renaison	150 000 kWh	Renaison
Autoconsommation	TOTAL	850 000 kWh	= 180 foyers
Moulin Demure	Juré	4 t de CO ₂	Aix
Moulin de Lespinasse	St Forgeux Lespinasse	8 t de CO ₂	Teyssonne
Moulin de Beauvernaï	St Nizier sous Charlieu	4,8 t de CO ₂	Sornin
Moulin de l'Anzon	St Laurent Rochefort	4 t de CO ₂	Anzon
Moulin de la Cellery	Montbrison	2,4 t de CO ₂	Vizezy
Moulin des Massons		20 t de CO ₂	Vizezy
	Total	43,2 t de CO₂	

Toutes ces personnes ont l'immense mérite d'avoir réussi à produire de l'énergie renouvelable avec leurs anciens moulins, malgré le harcèlement de l'administration pour les forcer à abandonner leur projet, en dépit des travaux scientifiques qui démontrent l'intérêt des moulins pour pallier les aléas climatiques. Mais aucune brimade injuste ne peut venir à bout de la détermination de ceux qui se battent pour une cause aussi juste que la lutte contre le dérèglement climatique et pour la reconquête de notre biodiversité en voie de disparition. Il ne peut pas y avoir de sauvegarde de notre faune et de notre flore, et donc de l'humanité, tant que le changement climatique ne sera pas jugulé.

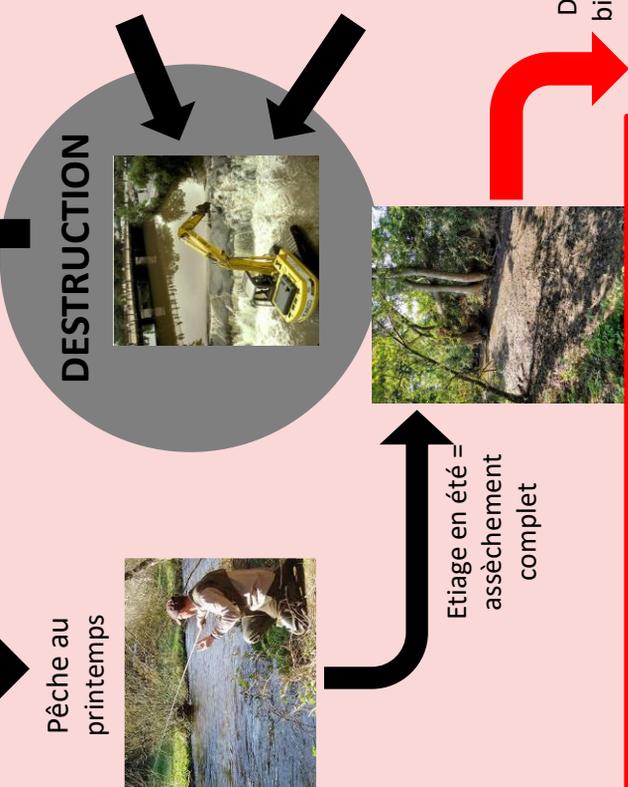
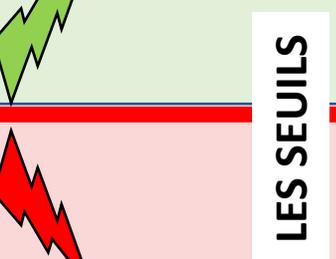
Si les 500 moulins répertoriés par l'Abbé Canard entre Besbre et Loire étaient réhabilités et n'avaient qu'une puissance moyenne de 25 kW, ils fourniraient de l'énergie renouvelable pour environ 15 000 familles, soit 60 000 personnes (4700 kWh/an/famille, chauffage compris) !

Si vous désirez soutenir la cause de rivières au service des hommes et de la nature, vous pouvez contacter asmloire@orange.fr.

Le cycle de mort



LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE



La restauration de la continuité écologique a pour objectif de sauver les poissons et que pour cela, il suffisait de détruire les petits seuils. La sécheresse de 2019 a montré qu'à l'inverse, il fallait conserver les seuils pour conserver de l'eau dans le lit des rivières, pour les poissons, la qualité de l'eau, l'économie rurale, l'agriculture, les paysages, l'énergie renouvelable et la biodiversité.

Le cycle de vie

